



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 23 juin 2010
Présidence : Jean-Luc RAY

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2010
3. Communications du bureau
4. Election du Président du Conseil
5. Election de 2 Vice-Présidents
6. Election de 2 scrutateurs
7. Election de 2 scrutateurs suppléants
8. Election de 5 membres de la Commission des finances
9. Election de 5 membres de la Commission de gestion
10. Informations de la Municipalité
11. Comptes 2009
12. Rapport des Commissions
13. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Absents et excusés : A. BAERTSCHI – G. DANISI – O. EMERY - F. GAUD –
S. GORGERAT – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX - S. MIR - S. MOSES - E. PETTINAROLI –
J.-P. STREIT

Absent non excusé : A. HYSENI

Procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2010

E. FLEURY demande la signification des abréviations telles que :

SeCRI = Service des communes et des relations institutionnelles

Copil = Comité de pilotage

Faq = foire aux questions

S. NCHINDA signale que son absence au précédent Conseil était excusée.

J.-L. RAY demande à ce que le courrier d'A. BAERTSCHI (qu'il a fait parvenir par mail aux Conseillers) soit joint au PV du 24 mars 2010

Aucune correction n'étant plus demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Bureau :

Notre président donne lecture d'un courrier reçu d'E. FLEURY concernant le loyer des appartements « au Sorbier » qu'il trouve trop élevés pour être du social. Il demande à ce qu'une commission ad hoc soit constituée :

- pour fixer les loyers à leur juste prix (CHF 235,-/le m²/an les 2 et 3 pièces du 1^{er} étage et CHF 250,- le m² pour les 3 pièces des combles et les 4 pièces rez avec jardin)
- pour éventuellement créer une fondation ou une forme de subvention,
- et définir les critères pour l'attribution des appartements.

A. CAVIN interviendra sur ce sujet lors de sa présentation au point 10 de l'ordre du jour.

4. Election du Président du Conseil :

Jean-Luc RAY, notre actuel président se représente à cette fonction en l'absence d'autre candidature. Il est élu par acclamations.

5. Election de 2 Vice-présidents du Conseil :

P-A. SCHMIDT est réélu 1^{er} Vice-président et Jörg WILDBERGER est réélu comme 2^{ème} Vice-Président
Tous deux sont élus par acclamations.

6. Election de 2 scrutatrices :

Mesdames S. MEYLAN et M. SHELDON sont réélues par acclamations.

7. Election de 3 scrutatrices suppléantes :

Ce sont Mesdames S. GORGERAT BARBEAU, A. HEPP et A.-P. MARCHAND qui acceptent de se représenter et sont réélues par acclamations.

8. Election de 5 membres à la Commission des finances :

Messieurs B. HUG, S. MASCALI, S. MOSES (doit confirmer son accord par courrier vu son absence), P.-A. SCHMIDT et Madame F. GAVILLET sont réélus par acclamations.

9. Election de 5 membres à la Commission de gestion :

Sont élus par acclamations **O. EMERY (doit confirmer son accord par courrier vu son absence), G. PERRIN, E. FLEURY** en remplacement de G. DANISI ROCHAIX, **M. SHELDON et G. MARCHAND** en remplacement de A.-P. MARCHAND

10. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

- Fusion des communes, nous arrivons à bout touchant avec la convention de fusion qui devrait être adoptée par les municipalités le 25 juin (7^{ème} et dernière mouture) de même que le préavis municipal qui a aussi fait l'objet de plusieurs corrections (5)

Dès cette acceptation, une copie des documents parviendra aux membres de la Commission (qui se réuniront le plus vite possible à cause des vacances) ainsi qu'aux Conseillers afin d'en prendre connaissance pour voter le 30 août en toute connaissance de cause.

- La déchetterie est un problème sensible car 4 déchetteries sont déjà prévues pour Terre Sainte. Si la fusion est acceptée, la Municipalité ne pourra pas garantir que, dans le futur, la déchetterie ne sera utilisée que par les myarolans et, par conséquent, elle s'engage à ne pas construire la déchetterie sans avoir, au préalable, présenté un nouveau préavis au Conseil communal, ceci au début 2011.

En cas de refus de la fusion le 30 août, les travaux seront entrepris après obtention du permis de construire, avec la garantie d'accès aux seuls habitants de Mies.

G. DERIAZ salue la sagesse de la Municipalité et souhaiterait que ce soit la même chose pour la Municipalité de Tannay avec le port.

- Harmonisation et nouveau règlement de police commun aux 9 communes (Crans est aussi partie prenante) que l'on fusionne ou pas. Le document a été validé par le SeCRI au niveau cantonal. Le préavis est prêt et sera soumis à la Commission de gestion pour établir son rapport. Ce règlement sera alors porté à la connaissance des Conseillers lors de notre assemblée de septembre.

P. BIGNENS demande quels seront les changements pour Mies

P. ENGELBERTS signale qu'il y aura peu de changements mais que, par exemple, les heures d'ouverture des lieux publics seront harmonisées ainsi que l'emploi des machines (tondeuses, souffleuses...)

- La Clairière, le 1^{er} et 2 juin a eu lieu le procès de l'ancienne directrice (réf. dans la presse)

Le 9 juin, lors de l'assemblée générale, un compte rendu du processus ayant amené au jugement a été réalisé par P.-A. SCHMIDT. Il a été très apprécié par les personnes présentes.

En fait, l'ancienne directrice a été condamnée à 18 mois de prison avec sursis de 5 ans (ce qui semble peu) mais va devoir rembourser les sommes détournées. Pour ce faire elle a dû mettre en vente son appartement et devra verser CHF 500.-/mois pendant une année et ensuite CHF 1000.- jusqu'à la fin de ses jours. En cas de non-respect de son engagement elle fera de la prison ferme.

Pour passer à des choses plus positives, la fête du 40^{ème} anniversaire de la Clairière s'est déroulée le 5 juin et a été bien accueillie par les familles et le personnel.

Le beau temps était même de la partie (photos sur notre site)

P.-A. SCHMIDT indique que pour les détournements de ce type, la jurisprudence pénale Suisse en la matière est assez permissive. A plus de 60 ans, la directrice ne pouvait être condamnée à la prison ferme. Nous ne sommes pas aux USA et elle a pris des engagements qu'elle compte tenir.

P. ENGELBERTS ajoute que cette procédure a permis d'éviter un procès civil long (+/- 5 ans) et coûteux.

- J.-L. SEMOROZ

- La concierge, Madame Piwowarczyk a décidé de prendre une autre orientation professionnelle (domaine médico-social) et a donné son congé pour fin juillet après 12 ans d'activités. Son poste à 50% a été mis au concours, le choix de son successeur se fera parmi les candidatures reçues.

- Le projet du beach volley à la plage de Mies dans un cadre idyllique à côté du Lac avec vue sur le Mont-Blanc (au lieu-dit A l'Épine) se confirme. La mise à l'enquête a lieu actuellement et se prolonge jusqu'au 19 juillet. Deux entreprises ont soumissionné pour la réalisation de cet ouvrage, l'entreprise Jacquet de Genève a reçu le mandat pour ces travaux et l'entreprise Streit a reçu le mandat pour la plantation de buis autour du terrain (pour éviter les déjections canines) Le montant total des travaux est évalué à CHF 60'000.-, facture qui sera réglée par une généreuse famille myarolane chaleureusement remerciée. L'inauguration est prévue fin août ou courant septembre si aucune opposition n'est présentée.

A. WINIGER demande si les bancs resteront en place, il lui est répondu par l'affirmative.

P.-A. SCHMIDT demande comment accéder au terrain s'il est entouré de buis ?

Il lui est indiqué que ceux-ci mesureront environ 30 cm mais P.-A. SCHMIDT pose la question de savoir si c'est suffisant pour empêcher les chiens de sauter par-dessus et trouver là un merveilleux terrain de jeux.

J.-L. SEMOROZ répète que les chiens doivent être tenus en laisse quand bien même il sait que cette obligation n'est pas toujours respectée...

- L'élargissement du trottoir rue du Village en direction de la Gare à l'endroit de la propriété « Les Cèdres » de la famille Deriaz se déroule bien, la pose de bouteroues par l'entreprise Girardi se fera prochainement et les travaux seront probablement terminés début juillet.

- Le Tour du Canton de Genève qui a eu lieu le 9 juin écoulé s'est très bien déroulé malgré l'arrivée d'une armada de coureurs venus en voiture et en train (500 à 600 voitures ont été stationnées sur le parking du Polo, environ 700 véhicules autour de la maison communale et 700 personnes sont arrivées en train...) Ce sont près de 2000 personnes qui ont participé à cette manifestation. Une lettre de remerciements des organisateurs est parvenue à notre Syndic et vice-Syndic, elle est lue à l'assemblée. Remerciements, par applaudissement de l'assemblée, à S. MEYLAN ainsi qu'aux employés communaux pour leur travail et bénévolat qui a permis ce parfait déroulement.

P. MEIER regrette cependant que les riverains aient été avertis tardivement (48h) ce qui aurait pu provoquer des problèmes pour l'organisation de fêtes privées le même jour.

- Le rapport de gestion des SITSE est mis à la disposition des Conseillers que cela intéresse et contient toutes les informations concernant le PPA qui a été déposé pour la construction de la nouvelle STEP prévue au Bois de la Mette, sur les hauts de Commugny.

Si aucune opposition n'est retenue, les travaux pourraient commencer en automne 2011 pour une mise en service en 2014.

Chaque commune a un membre à la commission de gestion et des finances des SITSE mais la commune de Mies n'a pas de membre à la Commission des finances vu l'absence de J.-P. STREIT. Il sera nommé à la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

- La Fête lacustre, où tout le monde est cordialement invité, aura lieu ce week-end et promet de se dérouler merveilleusement bien puisque le beau temps sera de la partie ainsi que la pleine lune... Pour les fans de foot, le grand écran transmettra les matchs de coupe du monde ! L'affiche de cette manifestation a été réalisée par la patronne de la pizzeria de Commugny.

A. CAVIN

- Les travaux de l'école « au Sorbier » avancent bien et devraient être terminés pour mettre à disposition de l'UAPE les nouveaux locaux à la rentrée de fin août, ceci malgré le retard de livraison des fenêtres qui a retardé tout le chantier.

- Le parking souterrain « au Sorbier », la mise à l'enquête a lieu actuellement et les travaux devraient commencer en juillet si tout va bien.

- Les immeubles « au Sorbier », les travaux sont si bien avancés que les appartements devraient être terminés fin novembre (avec 5 mois d'avance sur le planning).

La Municipalité s'est réunie, lors d'une séance extraordinaire, pour discuter de l'attribution des appartements sachant qu'il y avait eu 150 inscriptions pour 21 appartements à disposition. Parmi ces inscrits (depuis quelques années pour certains) plusieurs se sont désistés. Le choix s'est fait selon les critères d'ancienneté de la demande, de la relation avec Mies (anciens habitants, enfants d'habitants...), selon le certificat de salaire remis (le loyer avec charge ne doit pas dépasser les 30% du revenu) et le genre d'appartement souhaité (3 x 2 pièces, 12 x 3 pièces et 6 x 4 pièces)

Un tirage au sort a finalement été effectué pour l'attribution et les heureux élus vont prochainement recevoir la bonne nouvelle.

Une régie a été mandatée pour la gestion de ce parc immobilier (parmi 5 candidatures), celle-ci rencontrera les futurs locataires pour vérifier s'ils sont toujours intéressés, faute de quoi d'autres seront choisis sur la liste des viennent ensuite. Une visite des lieux est aussi prévue.

Pour répondre au courrier d'E. FLEURY les loyers semblent élevés mais ils comprennent un parking intérieur et extérieur. Quant aux charges, elles seront peu élevées étant donné que ce sont des bâtiments de la classe « Minergie »

La Commission de Gestion qui s'était réunie pour le contrôle des comptes 2009 a soulevé une question concernant l'attribution des mandats.

O. EMERY (son rapporteur absent ce soir) a souhaité connaître le fonctionnement du marché public et la procédure suivie. A. CAVIN présente un résumé sur le marché libre. Dans notre cas nous n'avons pas dû faire appel au marché international puisque le montant total des travaux ne dépassait pas les CHF 8 millions 819 mille sans les taxes et honoraires. Nous avons donc fait appel au marché suisse uniquement pour les services, les fournitures et les constructions. Nous avons eu une procédure ouverte avec publication dans la FAO (feuille des avis officiels) Toutes les entreprises voulant faire leurs offres ont dû présenter un dossier complet comprenant la preuve d'une bonne santé financière (certificat des poursuites et faillites), la preuve du paiement des charges sociales, l'assurance RC (responsabilités civiles)... toutes les offres ont été analysées et les choix indiqués dans la FAO, les entreprises non retenues ont été averties.

Le but de l'adjudication est de choisir l'entreprise offrant le meilleur travail au meilleur prix.

C'est une procédure laborieuse mais cela nous a permis de faire des économies (env. 1 million)

P. ENGELBERTS demande à C. FIGEAT d'expliquer comment ont été calculés les loyers.

Il avait été prévu des immeubles à caractère social mais le coût total de la construction « Minergie » va revenir à environ CHF 11 million auquel il faut ajouter les charges de régie.

Les loyers fixés apporteront un rendement d'environ 5,2% pour permettre à la commune une certaine couverture des risques, les intérêts et les amortissements. Après renseignements il s'avère que nos loyers sont environ 30% en dessous des prix du marché des bâtiments non

subventionnés (avec participation de l'état) qui sont eux environ 20% inférieurs.

A. CAVIN fait remarquer que la situation de ces immeubles se trouve dans un cadre idyllique, avec des charges qui seront moindres (Minergie), ils sont mieux situés que ceux du Chauchay !

J.-L. SEMOROZ fait aussi remarquer qu'il y a un parking intérieur et extérieur pour chaque appartement.

E. FLEURY documente qu'il a fallu un an et demi pour louer des appartements à Gland à CHF 270.- le m2

C. STEVENS s'inquiète du salaire nécessaire pour payer le loyer ? C. FIGEAT mentionne qu'il est calculé à un ratio de 30% de charges par rapport au salaire.

C. HILFIKER demande le pourcentage des jeunes de Mies ayant fait une demande ?

C. FIGEAT signale qu'au départ (avant la construction) il y avait des demandes pour des 3 pièces (il y en a 12) alors qu'actuellement on demande des 2 pièces (personnes seules ou couples sans enfant) mais il n'y en a que 3 !

P. MEIER a reçu des remarques comme quoi les loyers sont élevés et qu'il n'est pas possible de continuer à habiter à Mies. Il lui semble que ce n'est pas ce qu'il avait voté à l'époque et que, bien que la commune ne doive pas perdre d'argent, il pensait plutôt qu'elle ferait un bilan neutre. Il remarque que Mies n'est intéressante que par son point d'impôt. L'intention était bonne mais il est déçu par rapport au vote qu'il a fait.

S. MASCALI demande si les frais du parking extérieur sont compris dans le coût des immeubles. A. CAVIN mentionne que cela fait partie des frais d'aménagements extérieurs.

E. FLEURY revient sur les montants indiqués lors de la votation sur le projet en janvier 2008 on a voté pour le projet avec un état locatif de CHF 555'000.- annuel et si on fait le calcul maintenant il serait de 612'000.- mais C. FIGEAT fait remarquer qu'il faut enlever le coût de la régie et on arrive en dessous de CHF 575'000.-

P. ENGELBERTS signale qu'il y a 130 déçus parce qu'ils n'ont pas d'appartement à Mies et seulement 21 heureux, malgré le prix de **CHF 1'350.- pour les 2 pièces, CHF 2'300.- pour les 3 pièces du premier étage, CHF 2'400.- pour les 3 pièces des combles et CHF 2'900.- pour les 4 pièces du rez avec jardin.**

P. ENGELBERTS signale que les loyers du Triangle sont beaucoup plus élevés et les appartements moins bien situés.

Pour S. NCHINDA, vu la qualité de la construction que nous avons voulu et pour laquelle nous avons voté, la commune ne doit pas perdre d'argent. Elle trouve que les loyers demandés ne sont pas trop élevés pour cette qualité.

P. MEIER fait remarquer que c'est toute la région qui pratique des loyers déraisonnables.

S. MEYLAN demande pourquoi on prend une régie et non une personne, ce à quoi C. FIGEAT signale que le coût de la régie va s'élever à CHF 22'000.- par année alors qu'un salaire serait beaucoup plus élevé.

P. MASCALI

- Les promotions ont lieu le 1er juillet sur le thème de la coupe du monde de football (c'est d'actualité), les élèves du primaire participeront à diverses activités l'après-midi dans leurs villages respectifs et rejoindront vers 16h15 les Rojalets où une collation leur sera servie.

Les autorités et les parents sont invités à les rejoindre à 16h45 pour assister à une production inspirée de l'Afrique du Sud proposée par l'ensemble des élèves.

Sur le site les enfants pourront profiter d'un stand de maquillage ainsi que d'une aire avec châteaux gonflables. Un apéritif à la buvette du centre sportif dès 17h15 marquera le terme de cette journée.

En cas de pluie les enfants resteront dans leurs villages respectifs et le programme se déroulera de manière décentralisée. Des informations précises seront données le 29 juin à midi.

Pour le secondaire la fête aura lieu aux Rojalets, la cérémonie de remise des certificats pour les 9^{ème} aura lieu à l'aula. La manifestation sera retransmise sur grand écran, aux pas perdus, pour les personnes n'ayant pas pu obtenir de place dans la salle.

Dès 18h30 une raclette sera proposée à tous les parents du primaire. Pour la bonne réalisation de cette manifestation, des volontaires au nombre de 3 par village sont demandés munis de four et couteau à raclette dès 17h. En cas d'intérêt contacter le secrétariat des Rojalets au 022/9608740

11. Comptes 2009

Explications par C. FIGEAT sur les documents parvenus à chaque Conseiller.

Il ressort de ce rapport qu'il y a un bénéfice de CHF 35'000.- grâce aux rentrées fiscales nettement supérieures aux attentes alors qu'il avait été budgétisé une perte de CHF 750'000.-

La mauvaise nouvelle, car il y en a une, c'est que la facture sociale et la participation au fond de péréquation ne sont toujours pas stabilisées et laissent apparaître des montants supérieurs au budget et à 2008. La nouvelle répartition de la facture sociale devrait, en partie, régler ce problème.

Débat :

S. MASCALI est content de la gestion des comptes et félicite tout le monde d'avoir participé au bon résultat de cette année (+ 34% d'impôts sur le revenu) et demande s'il était possible de rattraper les 10 points d'impôts (demandé pour 2010) au prochain exercice de 2011. Il a remarqué, en lisant attentivement le bilan, que l'on a des actifs pour 11 millions et demi et seulement 1 million et demi de dettes soit 10 millions d'actif net. Son souhait serait que les 7 fiancées (projet de fusion) puissent apporter une dot identique dans la corbeille de mariage !

C. FIGEAT fait remarquer que pour les réalisations « Au Sorbier » 4 millions ont déjà été empruntés dont 2 millions re-financés à très court terme au taux de 0,35%, les intérêts intercalaires ne vont pas polluer le projet des bâtiments en construction. En prévision des baisses de taux à long terme d'il y a quelques semaines, 2 millions ont déjà été bloqués sur 5 ans à 1,8%. A ce jour les finances de la commune sont extrêmement saines.

Il fait aussi remarquer que les autres communes « fiancées » apporteront soit des finances, peut-être moins florissantes que les nôtres, mais des terrains ou des surfaces importantes ayant autant de valeur.

P.-A. SCHMIDT signale à ce sujet que le Syndic de Tannay a fait un grand travail de comparaison avec des projections afin de déterminer le futur point d'impôt. Le seul regret est que ce travail de recherche s'est basé sur les chiffres de 2008.

B. GAUD demande si l'on connaît le nombre de personnes au bénéfice du forfait fiscal ?

P. ENGELBERTS croit savoir qu'il y en a 3 ou 4 et C. FIGEAT va se documenter pour connaître le nombre exact qui sera dévoilé à la prochaine séance sans dire le nom des personnes.

P.-A. SCHMIDT indique qu'en cas de fusion, l'économie réalisée au niveau péréquation et facture sociale sera de 4 millions et demi par an pour la commune fusionnée.

P. ENGELBERTS signale que ces calculs ont été faits sur la base du nouveau système de péréquation qui vient d'être voté au Grand Conseil.

C. FIGEAT remercie Anne-Marie Imboden pour son travail remarquable durant ces 10 années.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 3/2010 concernant les comptes 2009 est approuvé à l'unanimité.

12. Rapport des Commissions :

- Pour la Commission ad hoc sur la fusion, J. WILDBERGER rappelle les dates importantes :
 - . 29 mai pour valider les textes sur la convention de fusion plus le rapport annexe,
 - . le 16 juin la présentation aux Conseillers par les Municipalités en présence de P. Leuba Conseiller d'Etat, L. Curchot du SeCRI et G. Léchet de Compas,
 - . le 24 juin la séance publique sur la fusion qui aura lieu à Coppet à 20 h.,
 - . le 25 juin la signature de la Convention de Fusion des communes de Terre Sainte à Chavannes-de-Bogis, qui met un terme à l'étude de faisabilité et lance la phase de validation.

Tous les documents utilisés pour la présentation parviendront aux Conseillers prochainement.

J.-L. RAY rappelle aux Conseillers que le site sur la fusion (www.terresainte.ch) est mis à jour régulièrement.

P. CODEREY a remarqué à l'art. 12 que le siège administratif de la nouvelle commune sera situé à Coppet et demande s'il n'y a pas d'alternative ?

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit d'une adresse administrative pour la nouvelle commune. Coppet n'a pas, actuellement, les locaux appropriés pour loger toute l'administration de Terre-Sainte, dans un premier temps l'administration sera décentralisée dans les différents villages mais le but est de tout réunir à Coppet dans le quartier de la gare... ce qui prendra encore du temps !

P. CODEREY demande encore des précisions sur les guichets qui seront gardés dans les communes et s'inquiète de savoir qui va décider de leurs suppressions ? Pour P. ENGELBERTS ces guichets ne seront gardés que s'il sont fréquentés.

P.-A. SCHMIDT documente que cette convention de fusion est le fruit d'un compromis de discussions longues et complexes qui ne présente que les grandes lignes de la discussion mais ce texte ne peut plus être négocié maintenant. Il est le résultat de nombreuses heures de discussions pour tracer la ligne de conduite.

J.-L. RAY lis le préambule à cette convention : « Enrichis par de nombreuses et étroites collaborations, les 8 communes de Terre Sainte manifestent par la présente convention de fusion leur volonté d'unir leur destinée et de se rassembler dans une seule et même commune politique qui saura préserver l'identité propre et historique de chaque bourg et village ».

G. MARCHAND fait remarquer une erreur dans le texte du préambule. En effet, la région de Terre Sainte ne prend pas de tiret alors que la nouvelle commune de Terre-Sainte en a un.

- Pour la Commission de l'environnement, G. DERIAZ indique que la Commission a été sollicitée, avec la Commission des travaux, pour revoir le PDRN (plan directeur régional du district de Nyon) qui doit se boucler en fin d'année et qui reprend les grandes orientations pour tout le district de Nyon y compris les 17 communes de Rolle et qui est divisé en plusieurs volets. Actuellement il s'agit du volet stratégique suivi d'un volet opérationnel à venir.

Ce document va orienter très sérieusement l'ensemble de notre région, c'est un document de référence. L'article qui a été soumis à l'étude est : « préserver activement le cadre paysager et les ressources naturelles (paysage, espace naturel, énergie, ressources locales, nuisances, sensibilisation) » un rapport doit être réalisé et remis à la Municipalité dans les jours qui suivent (qui le canaliserà au niveau du district)

La tendance est plutôt de préserver les ressources naturelles et diminuer le déclassement de terrain. Ce document est peu quantifié au niveau des objectifs, sera t-il réalisable ?

C. HILFIKER signale que les perspectives d'évolution pour les 47 communes du district de Nyon sont prévues jusqu'en 2026, qu'une augmentation de 46% d'habitants est encore prévue pendant cette période (en sachant que la population des 25 dernières années a augmenté de 300% dans la région) Où se situera l'établissement des constructions pour ce supplément de population ? Les autres points étudiés étaient sur la mobilité douce, les transports collectifs, la maîtrise des transports, les activités de loisirs, le maintien du patrimoine historique...

P.-A. SCHMIDT demande si on peut avoir accès à ces documents, il lui est répondu par l'affirmative.

P. ENGELBERTS remercie les membres des Commissions ainsi que A. CAVIN pour l'énorme travail accompli et pense que Mies va rendre le rapport le plus fouillé des 47 communes.

- Pour la Commission scolaire, F. GAVILLET signale que celle-ci vit ses dernières heures, à la dernière réunion de l'ASCOT (Association Scolaire Intercommunale de Terre Sainte) le nouveau règlement du conseil d'établissement a été présenté et accepté. Il sera appliqué dès 2011. Les Commissions scolaires seront remplacées par des délégués (parents, corps enseignant, autorités, associations et fondations locales)

J.-L. RAY demande si le site Internet des écoles est ouvert ? P. MASCALI répond par l'affirmative. (<http://www.terre-sainte-grandir.ch/>)

P. MEIER demande ce qu'ont voté nos représentants, le règlement a-t-il été accepté ?

F. GAVILLET signale que la Commission de gestion représentée par M. Bucciol de Crans avait proposé que, dans le comité directeur, il n'y ait pas que des municipaux mais aussi des Conseillers... sans succès. Ce règlement est proposé par le SeCRI.

- Pour les Commissions ad hoc pour le règlement communal du cimetière ainsi que pour la Commission de recours en matière fiscale, R. MEROZ signale qu'il n'y a rien à mentionner de particulier. Par contre pour Comita (Centre de loisirs pour les jeunes de Commugny, Mies, Tannay) il signale qu'ils sont à la recherche d'un ou une animatrice pour remplacer dès la rentrée scolaire prochaine, la personne actuellement en fonction qui a décidé de reprendre des études. La Baraka est fermée du 07 juillet au 15 août.

J.-L. RAY demande si les Conseillers seraient d'accord pour que les employés communaux ou les personnes de l'administration qui auraient quelque chose à partager avec les conseillers puissent, s'ils le souhaitent, prendre la parole sous ce point récurrent de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'objection.

13. Divers et propositions individuelles :

C. STEVENS demande où l'on en est avec le projet de Bluewin ?

A. CAVIN indique que la Commune a réglé le deuxième acompte et Swisscom a promis que d'ici la fin de l'année nous aurions les accès.

S. MEYLAN conseille à la Commune d'acquérir les abonnements journaliers des CFF avant les augmentations prévues en décembre. Il lui est répondu que la question sera étudiée.

Elle voudrait aussi féliciter les employés communaux pour le fleurissement de la commune mais demande s'il était aussi possible de s'occuper du jardin du souvenir au cimetière pour qu'il soit moins triste.

E. FLEURY signale que les camions du chantier « au Sorbier » ne respectent pas les indications de sortie vers Tannay au lieu de la route de Veytay.

Il demande que l'on fasse le nécessaire pour faire respecter le règlement qui a été établi.

P. CODEREY - a apprécié la lettre de M. FLEURY lue en préambule,

- félicite les employés communaux pour l'arborisation du rond point de la route Suisse.

- demande si on connaît le nombre de bourgeois de la Commune de Mies et si les bourgeois habitant à l'étranger seront avertis de la nouvelle appellation de leur bourgeoisie en cas de fusion (Terre Sainte)

- fait remarquer que lors d'une cérémonie chez l'Ambassadrice des USA la route Suisse était très encombrée par des véhicules. J.-L. SEMOROZ signale que la RC1 est du domaine du Canton et non de la Commune. La demande a été faite au Canton.
- réitère sa demande de régulariser la vitesse des véhicules le long de la route de la Gare (le procédé utilisé à Tannay, large bande blanche, semble donner de bons résultats)
- demande si les documents lus par A. CAVIN peuvent être joints au PV pour une meilleure compréhension. Ils seront joints à la présente.
- a été très content de la participation des Conseillers lors de la séance sur la fusion à Coppet. S. NCHINDA demande quant à lieu le changement horaire pour la déchetterie. Il lui est répondu que l'horaire change en même temps que le changement d'heure général (printemps-automne)

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 23h et suivie d'une collation.

Le Président

La Secrétaire

J.-L RAY

N. WUILLEMIN